

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 16 MARS 2023 à 20H30

Le 16 mars 2023,

Le conseil municipal, légalement convoqué le 8 mars 2023, conformément aux articles L 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond VOUZELLAUD, Maire.

Présents : Mme Marylène GAUTHIER, Mme Isabelle LAZERAN, Mme Sylviane DEGAI, Mme Maria DECOUTY, Mme Christelle LEONARD, M. Patrick BOHERS, M. André CLARISSE, M. Gervais LAMARE, M Pascal MERIGUET, M. Jean PUYHARDY.

Pouvoirs :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Christelle LEONARD est désignée pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

- Approbation du compte administratif 2022 (communal).
- Vote affectation des résultats.
- Vote des taxes.
- Vote des subventions.
- Projets envisagés 2023.
- Vote budget communal 2023.
- Point sur le remplacement du tracteur.
- Isolation des bâtiments communaux.
- Terrain Rebecq.
- Sécurisation des fenêtres 1^{er} étage mairie.
- Contrat Rex rotary.
- SCOT.
- Mise à jour des adresses des logements.
- Convention de mise à disposition du domaine public.
- Point sur les manifestations 2023.
- Point sur la demande de changement d'amplitude du temps de travail.
- Résumé des réunions et des commissions.
- Questions diverses.

• **Approbation du compte administratif 2022 (communal).**

L'ensemble du conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif communal 2022 qui a été présenté. Il se clôture avec un résultat cumulé de 691 553.28 € en fonctionnement et – 39 421.77 € en investissement.

• **Vote affectation des résultats.**

Budget communal : le conseil municipal décide d'affecter 57 391.42 euros à la section d'investissement au compte 1068. La différence de l'excédent de fonctionnement sera reprise à la section de fonctionnement pour 634 161.86 euros. Le déficit d'investissement sera repris à la section d'investissement pour 39 421.77 €.

- **Vote des taxes.**

Pour 2023, le conseil municipal, afin de limiter la pression fiscale des ménages dans une période difficile et compte tenu de la revalorisation de 7.1 % des bases par l'état, décide de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2022.

- taxe sur le foncier bâti : 30,29 %.
- taxe sur le foncier non bâti : 61,20 %.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,17%.

- **Vote des subventions.**

Monsieur le Maire présente au conseil les demandes de subventions des différents organismes et associations.

- **Projets envisagés 2023.**

Monsieur le Maire a contacté le SEHV suite à la décision du conseil de lancer une étude concernant la réduction ou la suppression de l'éclairage public sur la commune. Une première estimation a été faite pour la suppression de 24 lampadaires et la pose de 11 compteurs. Le montant de cette étude est de 62 000 €. Il y a la possibilité d'obtenir jusqu'à 80 % de subvention.

- **Vote budget communal 2023.**

Le conseil municipal vote le budget 2023.

- **Point sur le remplacement du tracteur.**

Le bon de commande va être signé avec la société LIMAGRI MOREAU. Le conseil municipal donne son accord à Mr le Maire pour la consultation de plusieurs organismes de crédit pour faire un emprunt de 25000 €.

- **Isolation des bâtiments communaux.**

Mr le Maire présente différents devis. Le conseil municipal décide de retenir la société SARL ent MRB du Bâtiment pour un montant des travaux de 9 070 €.

- **Terrain REBECO.**

Les agents compteront le nombre de piquets nécessaires pour clôturer la nouvelle parcelle derrière la mairie. Mr le Maire demandera à Mr Bellayer s'il vend des piquets de 1,80 m.

Suite au nettoyage de la parcelle, du bois a été coupé. Mr le Maire propose que ce bois soit vendu. Le prix fixé par le conseil est de 10 € le m3.

- **Sécurisation des fenêtres 1^{er} étage mairie.**

De nombreux carreaux sont cassés aux fenêtres des anciennes salles de l'école. Un devis sera demandé à la société MRB Bâtiments pour changer les carreaux cassés et remettre du mastic sur les autres.

- **Contrat Rex rotary.**

Un nouveau contrat a été signé avec la société rex rotary et le système de sauvegarde va être changé.

- **SCOT.**

Mr le Maire informe le conseil que toutes les zones qui peuvent être densifiées vont être répertoriées.

- **Mise à jour des adresses des logements.**

Tous les numéros pour les habitations vont être saisis sur une base nationale.

- **Convention de mise à disposition du domaine public.**

Mr le Maire a reçu des représentants de la société ORANGE pour l'installation d'une armoire pour la fibre. Une convention doit être passée entre les 2 parties pour l'autorisation du domaine public. Le conseil donne son accord pour la signature de cette convention et l'installation de l'armoire Place de la Bascule.

- **Point sur les manifestations 2023.**

Dans le cadre de la Culture au grand jour organisé par le conseil départemental, un concert aura lieu à la salle des fêtes le 7 avril.

La fête de l'huître aura lieu comme convenu le 26 et 27 août.

Mme Christelle LEONARD signale qu'il est trop tard pour l'organisation d'une chasse aux œufs pour Pâques par contre qu'il va falloir réfléchir pour Halloween.

- **Point sur la demande de changement d'amplitude du temps de travail.**

Mr Damien DELAGE a accepté la proposition du conseil de travailler 17 heures par semaine soit le lundi et vendredi de 8h15 à 12h15 et le mardi, mercredi et jeudi de 13h00 à 16h00.

Par contre, Mr le Maire demande au conseil si cette personne reste titulaire ou contractuelle. Le conseil décide à l'unanimité de lui proposer les 2 et que Mr DELAGE choisira.

- **Questions diverses.**

- Pour le balisage des chemins PDIPR : Mr Jean PUYAHARDY et Mme Marylène GAUTHIER effectueront le marquage au sol de l'emplacement des piquets et les agents iront planter les piquets par la suite.

Mr le Maire signale qu'il a reçu un courrier pour le chemin des Vigeries qui est en très mauvais état. Un courrier a été adressé à Mr Marc FOURGEAUD pour que le nécessaire soit fait afin que le purin ne déborde pas sur le chemin.

- La communauté de communes Porte Océane du Limousin a reçu un cabinet d'études afin de reprendre pour chaque commune les bases des habitations. Le conseil donne son accord pour la société fasse l'étude sur Chéronnac.

- **Résumé des commissions.**

- Mr André CLARISSE s'est rendu à une réunion de la mégisserie à Saint-Junien : 4 personnes ont été retenues pour le poste de directeur qui sera nommé au mois d'avril.

- Mme Isabelle LAZERAN s'est rendue au conseil d'école à Vayres : la prévision pour la rentrée prochaine est de 35 élèves. Le spectacle des enfants avec la collaboration d'Anne COSTES aura lieu à Chéronnac le 23 juin à 19h30 à la salle des fêtes. Une demande de subvention sera faite à la commune pour financer une partie de ce projet.

-Mr Patrick BOHERS a participé à la réunion à la communauté de communes concernant l'assainissement : les différents travaux ont été présentés, normalement le curage du lagunage du Bourg et la vidange de la Féranchie devraient être effectués.

-Mr Jean PUYHARDY, réunion au SIAEP : vote des comptes administratifs et présentation des projets.

- Mr Gervais LAMARE, réunion du comité syndical.

Fin de la séance à 23h00.

**La secrétaire,
Christelle LEONARD.**

**Le Maire,
Raymond VOUZELLAUD.**